

# Communiqué de presse

## **Pollution des potagers au Thier-à-Liège et à Grivegnée : le Collège suspend sa décision jusqu'à vendredi.**

Dans la foulée des pollutions de terres détectées dans les parcelles du Coin de Terres à Bressoux, le Collège a commandé des analyses de sols des divers lopins de terre mis à la location par la Régie foncière. L'ensemble des locataires ont alors été prévenus de la démarche, réalisée dans le souci de préserver la santé publique.

Les résultats de ces études, pour les potagers du Thier-à-Liège et du coins des rues du Cimetière et Jean Hans à Grivegnée, ont fait apparaître d'importants taux de contamination aux métaux lourds sur certaines parcelles. Dès qu'il est informé d'une situation mettant en danger la santé des habitants, il est de la responsabilité du Collège de prendre, rapidement, les mesures nécessaires. C'est dans ce cadre, qu'un courrier a été adressé aux locataires.

Le Collège mesure l'émoi et les difficultés que peut représenter la perte des jardins mis à disposition des habitants, parfois depuis de nombreuses années.

Dans une volonté d'apaisement et de dialogue avec les usagers des terres concernées, le Collège suspend sa décision jusqu'à vendredi. Ce délai sera mis à profit pour prendre contact avec la Région wallonne et envisager les différentes pistes d'accompagnement qui pourront être mises en œuvre, comme ce fut le cas à Bressoux.

Pour ce qui concerne le dossier Créafarm, dont l'appel à projet a été lancé vendredi dernier, le Collège précise que les analyses de sols n'ont pas révélé de contamination aux métaux lourds dépassant les seuils autorisés.

Le Collège tient également à préciser qu'il agit uniquement dans une démarche de préservation de la santé publique et qu'il ne faut voir aucune ambition immobilière derrière ce dossier.